



SNUDI-FO 18

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public - Force Ouvrière

Bulletin individuel d'adhésion - Année civile 2022

Pour être informé(e), défendu(e), pour revendiquer... Syndiquez-vous!

Ce bulletin est à transmettre au délégué du SNUDI-FO avec le ou les chèques à l'ordre du SNUDI-FO (vous pouvez faire de 1 à 10 chèques en précisant au dos les dates d'encaissement – limite décembre 2022) ou à envoyer à l'adresse suivante:

SNUDI-FO CHER – UD-FO – 22 rue Jean Chaumeau – 18000 BOURGES

TEL 06-22-01-42-48

Mail: 18.snudifo@gmail.fr

Joint à votre déclaration 2022, le reçu fiscal, que vous adressera le trésorier, vous permettra de bénéficier du remboursement de 66% de votre cotisation pour les impôts 2023 (revenus 2022).

PROFESSEURS DES ECOLES – CLASSE NORMALE

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation	60	60	141	145	149	153	162	174	185	199	213

HORS CLASSE

Echelon	3	4	5	6
Cotisation	222	237	251	263

CLASSE EXCEPTIONNELLE

	1	2	3	4
Cotisation	234	246	257	273

Majorations cotisations

**Direction classe unique: +3 €/an Direction école 2-4 classes: 8€/an
Direction école 5-9 classe: +12€/an Direction +10 classes: +15€/an**

Cas particuliers:

➤ Temps partiel: prorata cotisation ➤ Retraité (retraite complète) = 110 €
➤ Congé parental, disponibilité = 45 € ➤ AESH: 40 € ➤ Autres cas: Nous consulter

Montant de votre cotisation annuelle:..... € en Chèques.

Nom:..... Prénom:.....

Adresse personnelle Rue, Avenue, etc.....

Code postal:..... Ville:..... Tél. fixe:..... Tél. portable:.....

Email (à remplir avec soin afin de recevoir les informations urgentes) _____

Fonction (Adjoint, Directeur.....):.....

Affecté à titre: Définitif / Provisoire à plein temps / Mi-temps / 75% / 80%

Corps: PE / PE hors classe/ PE classe Exc Echelon:.....

Affectation: Maternelle, Élémentaire, Rased, SEGPA, Etablissement spéc., autre:

Nom de l'école ou de l'établissement: CP: Ville:.....

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS

Etre informé(e) et défendu(e) en priorité en cas de besoin,

Participer à la définition des orientations du syndicat et aux prises de décisions (congrès départemental, conseil syndical,...)

Bénéficier de la protection juridique «vie professionnelle» (voir ci-contre),

Adhérer automatiquement à l'AFOC, deuxième association de consommateur au niveau national.

Protection juridique «vie professionnelle»:

Tous les adhérents FO sont protégés par une assurance professionnelle. Notre fédération a signé un contrat collectif «protection vie professionnelle» avec la MACIF qui couvre individuellement chacun des adhérents à jour de ses cotisations. Ce contrat avec la MACIF garantit pour chaque adhérent un accompagnement juridique en demande ou en défense face aux litiges qu'il peut rencontrer au cours de sa vie professionnelle et susceptible de l'opposer à son employeur ou à un tiers (parents d'élèves par exemple). Cette défense se fera de manière conjointe avec le syndicat qui continuera à suivre votre dossier.